



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

N° de la demande : 2013-1814

Demande : B.1.1 (Propriétés chimiques du produit – nouvelle source [site] pour le même titulaire d'homologation)

Produit : Poudre de qualité technique VectoBac

Numéro d'homologation : 18340

Matière active (m.a.) : *Bacillus thuringiensis* ssp. *israelensis* souche AM65-52 (BTH)

N° de document de l'ARLA : 2318262

Contexte

La poudre de qualité technique Vectobac est homologuée au Canada pour un usage dans quatre préparations commerciales pour lutter contre les larves de moustiques, de mouches noires et de fongicoles.

But de la demande

La présente demande vise à ajouter un nouveau site de fabrication par le même titulaire concernant la matière active de qualité technique de la poudre de qualité technique Vectobac.

Évaluation des propriétés chimiques

Le procédé de fabrication de la poudre de qualité technique Vectobac dans le nouveau site est identique à celui du site de fabrication actuellement homologué. La base de données de caractérisation et d'analyse du produit est complète en grande partie. Le demandeur devait soumettre les résultats d'une analyse de confirmation sur la contamination microbienne sur cinq lots de poudre de qualité technique Vectobac, ainsi que les méthodes et protocoles appliqués pour les essais.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'ajout du nouveau site de fabrication pour la matière active de la poudre de qualité technique Vectobac.

References

PMRA No.	Reference
2286184	2005, Method of Production and Quality Control for VectoBac Products (<i>Bacillus thuringiensis</i> subsp. <i>israelensis</i>), DACO: M2.8 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.